



Régularisation Charge suite départ

Par Coumba

Bonjour,

J'ai quitté mon logement social fin juillet et je viens de recevoir l'avis de liquidation.

En mars 2020, j'ai reçu la régularisation des charges de l'année 2018 et nous avons eu une régularisation de de 1500? pour l'eau.

Il s'est avéré qu'il y avait une fuite non visible dans les toilettes que j'ai fait réparer.

À mon départ, je dois de nouveau payer 2000? pour la régularisation de l'eau pour 2019 et 2020.

Je me demande si le bailleur ne doit pas avertir ses locataires en cas de consommation inhabituelle de l'eau.

Si le relevé des compteurs avait été fait plus tôt, je n'aurai pas à régler une somme aussi importante ?

Merci par avance de m'indiquer si un recours est possible.

Cordialement